Si vous n'arrivez pas à voir les images, **consultez la version en ligne**

Newsletter n°134 Le 21 mai 2025

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Sommaire de cette news⚓

1. Informations locales
2. Informations sur les **parcs éoliens annulés**
3. **Informations RTE** : " plus il y a d'éoliennes, moins il y a de production ! "
4. **Informations FED** - pétitions - bulletin **d'adhésion APPGE 2025**

---

1. Informations locales

☞ **A Sousceyrac,** la mairie envisage un projet éolien dans les bois communaux. Ce projet est à l'étude : la concertation a commencé les 9 et 12 décembre 2023.

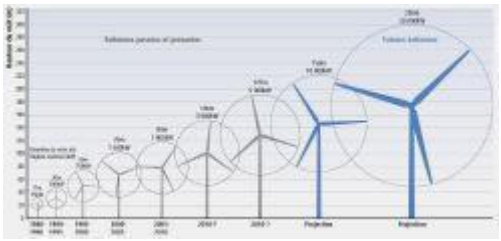

Nous restons vigilants sur ce dossier : vous pouvez télécharger les réponses aux questions **sur le site de Sousceyrac.**

La mairie nous a précisé : "***La dimension globale du projet (nombre de mâts, hauteur des mâts, puissance et dimension des turbines) ne pourra être définie qu'après la conduite de différentes études (gisement en vent, études environnementales, etc.)***". Aucune certitude sur la hauteur qui pourrait atteindre 200m, ni sur la distance de 1 000m entre éoliennes et habitations, mais un maximum de 5 éoliennes. Attendons que le comité de pilotage définisse le cahier des charges.

Le président de l'APPGE, actuellement membre de ce comité, nous a dit que l'essentiel de cette réunion du mercredi 13 mai portait sur les possibilités d'obtenir une aide pour financer, par la commune, les études du projet à hauteur de 75 000€ sur 5 ans .

La commune sort une lettre d'information sur le projet éolien citoyen. Lire l'article de **La Dépêche du 10 mai** 2025 ou télécharger la lettre sur le **site de Sousceyrac**

☞ **A Labastide-du-Haut-Mont**, la réunion organisée par Vensolair, le 16 avril, à propos de son projet éolien à Malbouyssou, a vu l'expression d'une forte contestation du projet et de l'argumentation du promoteur**. Télécharger le compte rendu de l'association Vent du Haut-Ségala**

☞ **A Parlan (15) : 4 éoliennes seront construites. Mais Stop Eole Parlan poursuit le combat grâce à Maître Izembard et au collectif CASC.**

Voici un extrait du communiqué de Stop Eole Parlan : "*Depuis la fin de l'année dernière, le passage de l'ornithologue que nous avons engagé, a permis de recenser une faune assez riche et quelques nids de rapaces proches du parc éolien. Est-ce que cela suffira à sensibiliser les juges !!!!. Notre avocat doit répondre au mémoire de la défense* ***avant le 15 juillet 2025, date à laquelle le dossier doit être clôturé.*** "

☞ Un collectif d'associations s'est constitué dans le Lot : Réseau des Résistances et Alternatives Lotoises. **Lire l'appel de Montfaucon**

☞ Le Premier ministre François Bayrou a assuré que la programmation énergétique 2025-2035 de la France restait en cours de concertation et ne serait finalisée qu'après les **débats parlementaires prévus à partir du 16 juin**. Lire l'article **d'Energy News du 7 mai** ou dans **Connaissances des Energies du 6 mai** 2025**. L'APPGE enverra une lettre aux députés et sénateurs du Lot début juin.**

☞ **Concernant la distance entre éolienne et habitation**, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer **l'article L511-44 du code de l'environnement** qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas **".**

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.
Comme sur le site de l'APPGE, les liens sont en rouge, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du **site de l'APPGE** sont sécurisés (ils sont en https://)

Retour sommaire

---

2. Informations parcs annulés

Hérault : "*Les condamnations d'exploitants de parcs éoliens, les 7 et 9 avril, ont été saluées comme des victoires importantes pour la prise en compte de la biodiversité par les associations environnementales, tandis que ces jugements inquiètent les énergéticiens.* " lire l'article complet dans le journal **Le Monde du 11 avril** 2025 ou télécharger **l'article en version** pdf

Eoliennes de Bernagues

Mort d'un aigle royal : Lourde condamnation pour l'exploitant des éoliennes du parc de Bernagues dans l'Hérault. Le **tribunal judiciaire de Montpellier** a condamné, ce **mercredi 9 avril**, la société Valéco-Energie renouvelable du Languedoc (ERL) pour destruction d'espèce protégée à la **suspension d'activité du parc de sept éoliennes d'un an** avec **exécution provisoire** "pour **éviter la réitération de l'infraction**". Elles doivent cesser immédiatement de fonctionner, jugement assorti d'une amende de 200 000 €. Lire le **communiqué du collectif 34**
Mais, le mercredi 30 avril, la Cour de cassation annule la démolition des éoliennes de Bernagues. Lire l'article de **France-Info du 1er mai**, l'arrêté de la **Cour de cassation du 30 avril** et le communiqué de presse du **collectif 34 du 1er mai** 2025

Vous pouvez aussi consulter le site de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature**) " liste rouge des espèces menacées en France " et VPN-34 nous a fait parvenir la liste éditée en 2016 par UICN Comité français et le Muséum d'histoire naturel des oiseaux menacés en France**

Eure-et-Loir : Autels-Villevillon et les chiroptères
Le Conseil d'État vient de juger **irrecevable l'ultime recours** formulé par les porteurs du projet. Initié en 2017, le projet d'implanter cinq éoliennes aux Autels-Villevillon, en limite de commune avec Charbonnières, s'est heurté à des considérations réglementaires **du fait des chauve-souris** et s'est fait retoquer à chaque occasion par la justice administrative. En 2022, la

préfète d'Eure-et-Loir imposait une distance de 30 m entre le sol et le bout de pâles ! Lire l'article dans **l'Echo Républicain du 7 mai** ou dans **actu.fr du 18 mai** 2025

Seine-Maritime : le projet de parc éolien du Mont-Hellet ne verra pas le jour.
Quatre oiseaux (**Autour des Palombes, Pic Noir, Busard Saint-Martin et Faucon Crécerelle**) ont fait capoter un projet éolien largement contesté dans le Pays de Bray. Lire l'article dans **Le Réveil du 16 mai** 2025

Somme : Rejet du parc éolien
Le conseil d'État a mis fin au projet de six éoliennes sur les communes de Dury, Étaing et Récourt. Lire l'article de **La Voix du Nord du 9 mai** 2025

Vienne : à Blanzay, le Conseil d'État tranche en faveur des riverains.
Toutes les nuisances sonores doivent être prises en compte pour le projet éolien en question ! Cela impose désormais aux porteurs de projets d'établir une cartographie sonore complète, **qui doit inclure toutes les installations alentour.** De nombreux projets autorisés ou en cours d'instruction pourraient être contestés sur des bases similaires. Lire l'article dans **Clubic.com du 5 mai** ou dans **Angers-info du 5 mai** 2025 ou le commuiqué de la **Fédération Vienne Environnement Durable** (FVED)

Retour sommaire

---

3. Informations RTE

Charente-Maritime : à Andilly, les éoliennes ne tournent plus, victimes d'une surproduction d'électricité en France.
Bertrand Cardinal, président de la coopérative de production d'énergies citoyennes, propriétaire des éoliennes d'Andilly : "*C'est une des particularités du marché de l'électricité en France, quand la production en France est supérieure à la consommation, on demande à l'éolien, ou aux énergies renouvelables, d'arrêter, c'est plus simple que d'arrêter des centrales nucléaires.* ***Le contrat signé par nous fait que nous sommes tout de même rémunérés. C'est sans conséquences financières.*** **" Lire l'article de France Bleu du 16 mai 2025**

La guerre du vent : le " vol d'énergie éolienne " ou les conséquences de l'effet de sillage.
"*Le vent est plus lent derrière chaque turbine que devant elle, et aussi derrière le parc éolien dans son ensemble ... Par conséquent, le parc touché produit moins d'énergie que prévu, parfois jusqu'à 10 % de moins* ", a expliqué à la BBC Peter Baas, chercheur à la société néerlandaise Whiffle, spécialisée dans la modélisation atmosphérique et les énergies propres. Lire l'article de **Tameteo.com du 14 mai 2025**

Allemagne : la chute inédite de la production éolienne inquiète le secteur énergétique
Selon le quotidien Die Welt, les éoliennes du pays ont enregistré au premier trimestre 2025 une production au plus bas depuis plus de cinquante ans. **En cause, des vents anormalement faibles**, avec des vitesses moyennes inférieures à 5,5 m/s (20 km/h) mesurées à 100 mètres

d'altitude - la hauteur standard des rotors. Le BDEW, fédération de l'énergie allemande, estime que **la production d'électricité éolienne a chuté de 31 % entre le premier trimestre 2024 et 2025,** obligeant les gestionnaires d'acheter de l'électricité à l'étranger **ou de relancer des centrales à charbon.** Ainsi, Berlin mise sur la **construction urgente de 40 centrales à gaz d'ici 2030 pour compenser les intermittences du renouvelable**. Lire l'article de **Paris-Match du 13 mai 2025**

Black-out électrique ibérique : RTE donne des explications, mais n'exonère pas les enérgies renouvelables intermittentes dans cette panne. Lire les **explications de RTE du 5 mai** 2025. ENTSO-E (European Network of Transmission System Operators for Electricity) rendra son rapport au plus tard six mois après la date de l'incident. L'Espagne et le Portugal disposent de trois mois pour transmettre leurs données. De son côté, RTE tient à la disposition d'ENTSO-E l'ensemble des données nécessaires concernant le réseau français pour l'établissement des causes de la panne. Lire l'article dans **Vie-publique du 13 mai** 2025**.**

La présidente de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) a préconisé**, mercredi 30 avril, une baisse de la production des énergies renouvelables** face à la faible demande. Un surplus représenterait un risque de panne comme celle qui a touché l'Espagne et le Portugal. Lire l'article dans **les Echos du 30 avril** ou dans **Energynews du 1er mai** ou dans **Boursorama du 30 avril** 2025
RTE, organisme chargé d'équilibrer l'offre et la demande d'électricité en France a annoncé que le pays était dans une **situation extrêmement tendue due à une surproduction de l'électricité** qui menace le réseau. RTE a dû **débrancher 13 parcs solaires et éoliens depuis le 4 mars 2025 : c**e qui représente un chiffre inédit, et cela coûte de l'argent à l'État **puisqu'il faut payer pour arrêter la production**. Lire l'article de **RMC du 17 avril** ou **France-Info du 17 avril** 2025

RTE a enfin publié son rapport complet disponible en **version pdf** ou en **version détaillée**. **L'onglet éolien terrestre** de cette version détaillée donne des informations et affiche: " ***Une année peu favorable pour l'éolien terrestre****, avec un* ***faible facteur de charge*** *et un développement des capacités qui ralentit.* " La production éolienne terrestre a **reculé en 2024 par rapport à son niveau de 2023 de 12,6%,** malgré le développement du parc ! Le facteur de charge moyen **affiché est de 21,8%**.

Retour sommaire

---

4. Informations FED

Vent des maires organise une manifestation le **24 mai devant les mairies des chefs-lieux de département**. Parmi les demandes il y a un moratoire (**document complet ici**) de l'éolien terrestre, de l'éolien maritime et des champs solaires en zone agricole dans l'attente d'une étude d'impact de la PPE3 et d'un débat avec vote sur la loi de programmation énergétique des prochaines décennies et la publication, après vote de la loi, du décret PPE3 pour la prochaine décennie. L'association "Vent du Haut-Ségala" s'associe à l'action et nous communique les demandes de **remise à plat de la Programmation énergétique** en France. L'APPGE s'associe à l'action et enverra une lettre à la **préfète du Lot le 24 mai,** avec copie au maire de Sousceyrac et au président du conseil départemental

La FED (Fédération de l'Environnement Durable) lance une **alerte le 16 avril 2025 :** Le réseau électrique au bord de la rupture. Cette alerte a été reprise **dans Le Temps**

PPE3 : Le constat accablant de l'Académie des sciences
La Fédération Environnement Durable (FED) prend acte du très sévère avis de l'Académie des Science publié le 8 avril 2025 sur la programmation de l'énergie (PPE3) prévue par le gouvernement
Ce document majeur, rédigé par les plus hautes autorités scientifiques françaises, valide pratiquement toutes les critiques fondamentales portées depuis des mois par la FED.
" ***Ce n'est plus un débat politique, c'est un constat scientifique. Le texte de la PPE3 est techniquement bancal, économiquement absurde et stratégiquement dangereux*** ", déclare la FED. Télécharger l'avis de **l'Académie des Sciences du 8 avril** 2025

Requête déposée contre l'ADEME pour refus de transmission des données sur les chiffres du CO_2 évité par l'éolien. Lire le communiqué de presse de la **FED du 19 février** 2025 et l'émission de **France Culture du 28 février** 2025

Pétition : Nous demandons une distance minimale de 1 000 mètres entre éoliennes et habitations - n'hésitez pas à la signer ou à la faire connaître pour dépasser les 18 900 signatures au 19 mai 2025
Sur le **site de la FED** vous pourrez découvrir les autres actions… ou les communiqués de presse
Attention : les MRAE (*M issions Régionales d'Autorité Environnementale*) qui doivent donner un avis sur les projets éoliens sont en dysfonctionnement. Lire le communiqué de la Fédération de l'Environnement Durable (FED) du 16 avril 2024. *"Ce qui entraînera inévitablement des recours devant la justice de la part des associations de protection de l'environnement."*

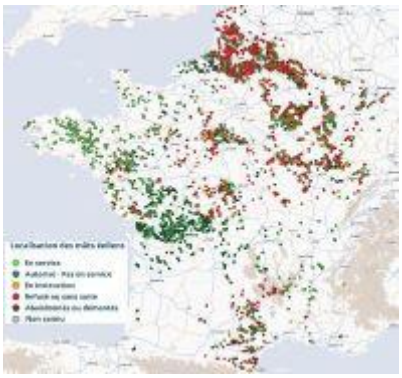

Le site **Popeol-Beta** est un outil remarquable et intuitif permettant **de localiser avec précision tous les parcs éoliens en France, y compris les installations en mer**.
Il existe une **carte inter-active** permettant aux promoteurs et aux élus de choisir les meilleures places; elle se situe sur le site du gouvernement. Elle est à la disposition de tout le monde, y compris des promoteurs éoliens ou des élus. On peut choisir les couches à visualiser ; certaines sont intéressantes et peuvent être utiles pour dialoguer avec les élus. On peut même faire **apparaître les mâts éoliens**, en service, en instruction ou refusés... pour chaque couche, il y a des explications mais la date de mise à jour n'est pas réellement précisée ! Cliquer sur l'image pour l'agrandir.

Sur le site de l'**APPGE**, nous avons installé une page avec des **documents téléchargeables**

Ceux, nouveaux, de " **Belle Normandie Environnement** " sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

Ceux de l'**APPGE** ou de la **FED**

Le document de **Vent de Colère** sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

Le bulletin d'adhésion 2025 en format pdf.

Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la **mortalité de l'avifaune** année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

L'avis **négatif du CNPN** (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site **avis biodiversite developpement durable**

Retour sommaire

Faisons respecter la loi :
La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:
Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.
Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....
Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.

Bien cordialement pour le bureau
Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED
06.43.80.15.87
gilles.forhan@wanadoo.fr
appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :
*Christian Momboisse, **président***
*Dominique Lacambre, **trésorier***
Gilles Forhan, secrétaire
*Bernadette Forhan, **secrétaire adjointe***
*Brigitte Briard, **présidente d'honneur***

Pour vous désabonner
Veuillez me retirer de votre liste de diffusion